ast formation
Formation et tests CACES®: Nacelles - Chariots élévateurs - Engins TP – Habilitation électrique
CHSCT-SST – Gestes et Postures - Echafaudage – Pontier Elingueur – Travaux en Hauteur -Incendie

CONVENTION BILATERALE SIMPLIFIEE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93131184013
auprès du préfet de région PACA
Numéro SIRET de l'organisme de formation : 48209603900011

Convention n° : 18002603022

Entre **AST FORMATION** dont le siège social est situé Z.I les Bagnols : - 13127 VITROLLES
représenté par **Pascale ROSATO**, Gérante
d'une part, ci-après dénommé l'organisme de formation,

Et l'entreprise

Nom :	**LIP INTERIM AIX-EN-PROVENCE**		
Adresse :	**65 Rue Louis de Broglie**		
Code postal :	**13090**	Ville :	**AIX EN PROVENCE**

Personne chargée du suivi du dossier dans l'entreprise :

Nom :	**LLEDO**	Prénom :	**Marjorie**
Fonction :		Téléphone :	**04 42 54 08 24**

d'autre part, ci-après dénommée l'entreprise,

En application des dispositions de la sixième partie du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue tout au long de la vie, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 **OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention est établie pour l'organisation d'une action de formation intitulée :

✓ **Travail en hauteur et port du harnais**
Modalité de formation souhaitée : Présentiel
Nature de l'action de formation souhaitée : Action de formation

action de formation entrant dans le champ de l'article L.6313-1 du Code du travail.
Cette formation peut faire l'objet d'une sous-traitance totale ou partielle auprès d'un operateur dûment habilité par AST FORMATION qui reste le garant de la correcte mise en oeuvre de la dite formation.
Les caractéristiques, contenus et objectifs sont présents dans la fiche de formation correspondant à l'action considérée.

Article 2 **MODALITES DE FORMATION PREVUES**

Voir annexe n° 1 page 2

Article 3 **SITUATION DES STAGIAIRES**

Les salariés de l'entreprise qui suivent le stage visé par la présente convention sont dans la situation de travailleurs en congés de formation. En cas d'impossibilité pour le salarié de suivre le stage, l'organisme de formation sera prévenu immédiatement par l'entreprise qui supportera les conséquences de cette annulation (selon les conditions de vente jointes).
Les frais de déplacement, d'hébergement et/ou de restauration des salariés restent à la charge de l'entreprise quels que soient les lieux, la durée ou modalités de la formation et les conséquences qui pourraient en modifier le bon déroulement.

Article 4 **COÛT DU STAGE : 188,00 €HT, TVA à 20 % soit : 225,60 EUROS TTC**

Dont, frais de dossier : 0 €

Article 5 **MODE DE REGLEMENT**

Dans le cas d'une prise en charge de ces frais par un organisme mutualiste agréé, l'entreprise peut prétendre au remboursement des sommes engagées pour cette formation. Elle doit fournir à l'organisme de formation **un justificatif de prise en charge AVANT le début de la formation**.
A défaut, ou en cas de refus de l'organisme de mutualisation, l'entreprise s'engage à supporter les frais de formation.

Article 6 **DIFFERENDS EVENTUELS**

Si une contestation ou un différend n'a pas pu être réglé à l'amiable, le tribunal de TC AIX EN PROVENCE sera seul compétent pour régler ce litige.
L'acceptation de la présente convention vaut accord des conditions générales de vente jointes en annexe.

Fait à 13127 VITROLLES, le 30 mars 2026 en deux exemplaires

Pour l'entreprise
Nom - Fonction - Signature - Tampon

LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS - LIP
18 Impasse de l'Asphalte - 69366 LYON Cedex 07
Tél. 04 72 76 [illegible] www.groupelip.com
SIREN [illegible] APE 78.20 Z
SAS au capital de 1 000 000 €

Pour AST FORMATION
Pascale ROSATO

ast formation
53 rue de la Glacière - Z.I. les Bagnols - 13127 Vitrolles
Tél. : 04 42 75 24 10 - Fax : 04 42 75 24 20
Site : www.astformation.fr email : ast.formation@free.fr
N° Siret : 482 096 039 00011 - N° DIRECCTE : 93 13 11 84 013

CONVENTION BILATERALE SIMPLIFIEE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93131184013
auprès du préfet de région PACA
Numéro SIRET de l'organisme de formation : 48209603900011

Convention n° : 18002603022

ANNEXE 1
MODALITES DE FORMATION

Module	**TH_ Travail en hauteur et port du harnais** **Modalité de formation souhaitée : Présentiel** **Nature de l'action de formation souhaitée : Action de formation**
Durée	1 jour soit 7 heures
Effectif prévu	12
Lieu	AST FORMATION VITROLLES, 53 Rue de la Glacière, 13127 VITROLLES
Période	Le 03/04/2026
Modalité	Réservation sur l'action de formation : 03002602018
Objectif	Être capable d'analyser différentes situations de travail en hauteur Savoir évaluer les risques de chute Utiliser un harnais dans les meilleures conditions Pouvoir entretenir son harnais et ses systèmes antichute
Contenu	THEORIE (4,5 heures) Contexte règlementaire Accidents et cause d'accidents Protection collective individuelle Moyens d'accès Dispositifs d'ancrage Choix d'un moyen de protection individuelle : harnais, longe, sangles, antichute... Étude de risque Facteur de risque Force de choc Tirant d'air Organisation des moyens de secours Vérification, entretien, contrôle, stockage des EPI Test théorique PRATIQUE (2,5 heures) Utilisations, vérification et réglages du matériel : Harnais, Longes, ... Mise en situation : Le stagiaire réalise sous le contrôle et avec l'aide du formateur les réglages et essais des EPI.
Moyens prévus	Méthode active permettant la participation du stagiaire. Vidéos. Travaux pratiques effectués par chaque stagiaire Contrôle permanent des connaissances par le formateur.

Initiales	

ast formation
Formation et tests CACES®: Nacelles - Chariots élévateurs - Engins TP – Habilitation électrique
CHSCT-SST – Gestes et Postures - Echafaudage – Pontier Elingueur – Travaux en Hauteur -Incendie

CONVENTION BILATERALE SIMPLIFIEE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93131184013
auprès du préfet de région PACA
Numéro SIRET de l'organisme de formation : 48209603900011

Convention n° : 18002603022

	Support de cours.
Déroulement	Attestation de compétence.
Nature de l'action	actionFormation
Apprenant	M JEAN Axel
Nb apprenant	1 apprenant

Pour l'entreprise
Nom - Fonction - Signature - Tampon

LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS "LIP"
18 Impasse de l'Asphalte - 69365 LYON Cedex 07
Tél. 04 72 70 [illegible] www.groupelip.com
SIREN [illegible] - APE 78.20 Z
SAS au capital de 1 000 000 €

Pour AST FORMATION
Pascale ROSATO

ast formation
53 rue de la Glacière - Z.I. les Bachols - 13127 Vitrolles
Tél. : 04 42 75 24 10 - Fax : 04 42 75 24 20
Site : www.astformation.fr email : ast.formation@free.fr
N° Siret : 482 096 039 00011 - N° DIRECCTE : 93 13 11 84 013

Initiales

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Selon l'article L 111-1 du code de la consommation.

- **Désignation :**

La SARL AST FORMATION est un organisme de formation professionnelle. Son siège social est fixé à Actimart 1140 Rue André Ampère ZI Les Milles CS 80544 13594 AIX EN PROVENCE Cedex 3. La SARL AST FORMATION conçoit, élabore et dispense des formations interentreprises et intra-entreprises, sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la SARL AST FORMATION.

- Apprenant (stagiaire) : la personne physique qui participe à une formation.

- Formations interentreprises : les formations inscrites au catalogue de la SARL AST FORMATION et qui regroupent des stagiaires issues de différentes structures.

- Formations intra-entreprises : les formations inscrites au catalogue de la SARL AST FORMATION pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.

- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.

- OPCO : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

- **Objet :**

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par la SARL AST FORMATION pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

Les conditions particulières de convention de formation peuvent compléter les CGV mais pas les contredire.

- **Conditions financières, règlements et modalités de paiement :**

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils doivent être majorés de la TVA au taux en vigueur. Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, sous 30 jours nets, au comptant, sans escompte à l'ordre de la SARL AST FORMATION.

En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal.

Depuis le 1er janvier 2013, toute entreprise débitrice qui règle une facture après l'expiration du délai de paiement doit verser à son créancier une indemnité forfaitaire de compensation des frais de recouvrement.

Réservée aux transactions soumises au Code du commerce, cette indemnité est fixée à 40 €

La SARL AST FORMATION aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à la SARL AST FORMATION.

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le Client retourne dûment renseigner, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à la SARL AST FORMATION.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par la SARL AST FORMATION au Client. Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas à la SARL AST FORMATION au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, la SARL AST FORMATION se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation de l'apprenant ou de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Toute contestation de facture doit être faite dans un délai de 2 jour ouvré à sa réception sinon réputée acceptée.

Un acompte obligatoire 50 % à la commande.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

- **Dédit et remplacement d'un participant :**

En cas de dédit signifié par le Client à la SARL AST FORMATION au moins 7 jours calendaires avant le démarrage de la formation, la SARL AST FORMATION offre au Client la possibilité :

- De repousser l'inscription de l'apprenant à une formation ultérieure, dûment programmée au catalogue de la SARL AST FORMATION, et après accord éventuel de l'OPCO.

- De remplacer l'apprenant empêché par un autre apprenant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCO. Cette dernière possibilité ne peut s'appliquer aux personnes intermittentes du spectacle.

- **Annulation, absence ou interruption d'une formation :**

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par la SARL AST FORMATION. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de la SARL AST FORMATION distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par l'apprenant et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le Client à ce titre ne peuvent être imputées par le Client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCO. Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à la SARL AST FORMATION.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le Client, la SARL AST FORMATION se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

- Si l'annulation intervient plus de 15 jours calendaires avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation.

- Si l'annulation intervient entre 15 et 7 jours calendaires avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix H.T. de la formation.

- Si l'annulation intervient moins de 7 jours calendaires avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix H.T. de la formation.

- **Horaires et accueil :**

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures. Les locaux de la SARL AST FORMATION accueillent les Apprenants de 08h30 à 16h30.

Les horaires peuvent être adaptés pour des raisons pédagogiques ou organisationnelles.

Pour les formations qui se déroulent dans notre centre de formation 53 Rue de la Glacière ZI Les Bagnols 13127 VITROLLES, le lieu, l'adresse et les horaires sont indiqués sur la convocation.

Pour les formations qui se déroulent dans notre centre de formation 15 avenue de Bruxelles 13127 VITROLLES, le lieu, l'adresse et les horaires sont indiqués sur la convocation.

- **Effectif et ajournement :**

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques. Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription.

Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à la SARL AST FORMATION ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. La SARL AST FORMATION peut alors proposer aux apprenants de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon.

Le report ou remboursement intégral est proposé en cas d'annulation par AST Formation.

- **Devis et attestation :**

Pour chaque action de formation, un devis est adressé par la SARL AST FORMATION au Client. Le devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord » doit être retournés à la SARL AST FORMATION par tout moyen à la convenance du Client : courrier postal, télécopie, mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre la SARL AST FORMATION, l'OPCO ou le Client.

A l'issue de la formation, la SARL AST FORMATION remet une attestation de compétence à l'apprenant. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, la SARL AST FORMATION lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture. Une attestation de présence pour chaque apprenant peut être fournie au Client, à sa demande.

L'attestation de compétence ne vaut pas certification officielle.

- **Obligations et force majeure :**

Dans le cadre de ses prestations de formation, la SARL AST FORMATION est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses apprenants. La SARL AST FORMATION ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses apprenants en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à la SARL AST FORMATION, les désastres naturels, pandémie, insurrection, guerre, guerre civile, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de la SARL AST FORMATION.

- **Propriété intellectuelle et copyright :**

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale…) utilisés par la SARL AST FORMATION pour assurer les formations ou remis aux apprenant constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le Client et l'apprenant s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de la SARL AST FORMATION. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et l'apprenant en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

- **Descriptif et programme des formations :**

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

- **Confidentialité et communication :**

La SARL AST FORMATION, le Client et l'apprenant s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par la SARL AST FORMATION au Client.

La SARL AST FORMAITON s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les apprenants.

Cependant, le Client accepte d'être cité par la SARL AST FORMATION comme client de ses formations. A cet effet, le Client autorise la SARL AST FORMATION à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

- **Protection et accès aux informations à caractère personnel :**

Le Client s'engage à informer chaque apprenant que :

- Des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de la SARL AST FORMATION.

- Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 et le règlement n°2016/679 de la CE dit RGPD, l'apprenant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. L'apprenant pourra exercer ce droit en écrivant à : AST FORMATION, 53 Rue de la Glacière ZI Les Bagnols - 13127 VITROLLES ou par voie électronique à : contact@ast-formation.fr

En particulier, la SARL AST FORMATION conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis de l'apprenant, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, la SARL AST FORMATION s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

La durée de conservation des documents de formation :

- 5 ans pour les CACES® R486, R489
- 10 ans pour les CACES® R482
- 3 ans pour toutes les habilitations, électriques, SST, travail en hauteur, échafaudage, epi, (liste non exhaustive)

- **Droit applicable et juridiction compétente :**

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client ou l'apprenant et la SARL AST FORMATION à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, le Tribunal d'Aix en Provence sera seul compétent pour régler le litige.